



«VERS UNE ECONOMIE VERTE EN MEDITERRANEE»



L'environnement source de croissance
et de création d'emplois



**Conférence Régionale
(Marseille, 23-24 Mai 2012)¹**



RECOMMANDATIONS DE MARSEILLE POUR UNE ECONOMIE VERTE



du GROUPE DE TRAVAIL²
M. Christian AVEROUS (Président)
M^{me}. Siham AYOUC (Vice Président)
M. Wafik GRAIS (Vice Président)

¹ Organisée par l'OCEMO et le CMI, en partenariat avec le PLAN BLEU, le FEMISE et la Ville de Marseille.

² Le Groupe de Travail sur l'Economie Verte est composé d'experts de la société civile provenant d'un grand nombre de pays Méditerranéens. Il travaille de façon indépendante. Le Groupe de Travail s'est d'abord réuni (Paris, 7-8 Février 2012), en marge de la CdP 17 de la Convention de Barcelone. Ensuite, ses travaux ont été présentés lors d'une réunion (Marseille, 13 Mars 2012) associée au 6ème Forum Mondial de l'Eau. Enfin, il a finalisé l'ensemble de ses Recommandations, et travaillé sur les voies et moyens pour leur donner influence.

LA REGION MEDITERRANEE EN QUELQUES CHIFFRES

La région Méditerranée (22 pays et territoires riverains et la mer) est une région dont la stabilité et la prospérité dépendront largement de la mise en œuvre concertée de modes de développement intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales. C'est une écorégion parmi les principaux «sites critiques» de la biodiversité mondiale. Le stress hydrique, l'aridité au Sud, les risques naturels, les pressions des activités économiques y sont des contraintes fortes.

Au total, les 22 pays et territoires riverains de la Méditerranée représentent :

- 5,7% des surfaces émergées de la planète,
- 6,9% de la population mondiale (sur ces 473 millions d'habitants, un quart a moins de 25 ans, et un quart des jeunes actifs de 15 à 24 ans sont au chômage),
- 11,5% du PIB mondial (en PPA 2005),
- 30% du trafic mondial de fret maritime, et 20 à 25% du transport maritime d'hydrocarbures,
- 29,5% du tourisme international (278 millions de visiteurs),

...et aussi :

- 0,8% de la superficie des océans (seulement),
- 7 % des espèces marines mondiales,
- 7% des émissions de CO2 mondiales,
- 10 % des espèces de végétaux supérieurs connues,
- 60% de la population des pays "pauvres en eau" dans le monde.

Source, PLAN BLEU

PREAMBULE

Le Groupe de Travail, chargé de la préparation des Recommandations pour verdir l'économie Méditerranéenne, présente ses Recommandations à la Conférence-Forum "Vers une Economie Verte en région Méditerranée" (Marseille, 23-24 May 2012).

Ces Recommandations visent à promouvoir une économie verte dans la région Méditerranée, en contexte et soutien du développement durable et de la réduction de la pauvreté, et en saisissant les opportunités environnementales sources de croissance et de création d'emplois.

Ces Recommandations sont destinées aux décideurs publics et privés des pays méditerranéens, au niveau national ou territorial, ainsi qu'à des personnalités influentes d'ONG ou d'institutions académiques. Elles sont aussi destinées à des institutions internationales (par exemple PNUE, PNUD, UNIDO, UNESCO, OCDE, CESAO, CEA, AFED, UE, REC, CMD, WBCSD, UpM, CMI, OCEMO, PLAN BLEU, FEMISE), le Sommet de RIO+20, et les institutions financières (par exemple Banque Mondiale, BEI, BAD, BERD, donneurs bilatéraux). Etant donné le rôle anticipé des financements privés d'une économie verte en Méditerranée, elles doivent aussi être transmises aux investisseurs institutionnels privés (par exemple fonds de pension, gestionnaires de fortunes, partenaires de fonds de capital investissement, banques d'investissement). Enfin elles sont destinées aux citoyens.

Le Groupe a pris en compte les expériences disponibles dans les pays riverains, ainsi que des documents mondiaux (par exemple: OCDE 'Stratégie de Croissance Verte', PNUE 'Vers une Economie Verte', RIO+20 'Le futur que nous voulons'), des documents régionaux (AFED 'Green Economy-Sustainable Transition in a Changing Arab World', PLAN BLEU 'Vers une Economie Verte en Région Méditerranée', Banque Mondiale 'Rapport MED 2012').

Le Groupe a noté que les développements concernant l'économie verte ont été particulièrement suscités par les crises financières, économiques et sociales de 2008-2010, et la crise environnementale permanente, avec des préoccupations de court et long terme concernant la croissance, le développement durable, l'emploi et la réduction de la pauvreté, ainsi que les préoccupations de sécurité alimentaire et énergétique.

Le Groupe reconnaît la nécessité d'adapter les recommandations aux conditions spécifiques et variées des pays individuels, conditions institutionnelles, économiques, sociales, démographiques, environnementales. Le Groupe de Travail reconnaît aussi les importantes variations de ces conditions à l'intérieur des pays.

Le Groupe souhaite que ses efforts soutiennent l'importance donnée à l'économie verte par la Conférence RIO+20, y compris la réduction des impacts sur l'environnement, l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles, et la préservation des stocks de ressources naturelles. Il considère l'économie verte comme une voie nécessaire, efficace et réalisable en région Méditerranée, vers le développement durable et un avenir économique et environnemental commun.

RECOMMANDATIONS

1. Promouvoir une économie méditerranéenne verte : gouvernance et cadre institutionnel

Promouvoir des institutions vertes

R1. Assurer que les gouvernements des pays méditerranéens soutiennent au plus haut niveau le progrès vers économie verte et emplois associés ; en particulier qu'ils adaptent leurs cadres légaux, réglementaires, fiscaux et d'information pour encourager des investissements efficaces dans les activités i) respectant l'environnement, ii) utilisant les ressources de façon raisonnée, iii) préservant les stocks de ressources naturelles, iv) émettant peu de carbone, et v) créant des emplois.

R2. Intégrer les préoccupations d'économie verte dans les politiques publiques, y compris les stratégies, plans, programmes, budgets et projets ; impliquer les ministères des finances, de l'économie et de l'environnement, ainsi que d'autres ministères comme ceux responsables de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture, de l'énergie, de l'innovation, de la formation et du commerce ; impliquer les gouvernements de niveaux locaux, intermédiaires et nationaux. Etablir des cadres de travail avec la société civile et le secteur privé, et des incitations à l'investissement privé.

R3. Impliquer les populations urbaines et rurales pauvres et les jeunes à la recherche d'emplois grâce à : formation aux technologies et innovations vertes ; programmes soutenant la création d'entreprises et les mécanismes de coopération ; financements appropriés, y compris par micro-finance and banques ; et soutien à la commercialisation de leurs produits et la pérennisation de leurs entreprises.

R4. Promouvoir l'utilisation de critères environnementaux dans les achats publics et appel d'offres des gouvernements nationaux et territoriaux, ainsi que la formation professionnelle orientée vers des modes de consommation et de production verts dans les institutions publiques et privées, à tous les niveaux géographiques. Promouvoir l'étiquetage environnemental des produits de consommation (par exemple concernant le carbone, l'eau, la biodiversité, les ressources naturelles) en soutien à une consommation durable.

R5. Promouvoir la coopération entre pays méditerranéens sur des projets concrets (par exemple Desertec) , avec partage approprié des coûts, bénéfices et responsabilités financières, en accord avec les principes de Rio. S'assurer que les ordres du jour économie verte, commerce et investissement, technologie et innovation, progressent de concert et se renforcent mutuellement.

Promouvoir technologies et innovations vertes

R6. Encourager dans chaque pays méditerranéen la recherche scientifique et technologique pour inventer produits and processus de production soutenant les objectifs d'une économie verte ; encourager la production et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en ressources, ainsi que l'innovation technologique et sociale.

R7. Disséminer largement la connaissance au niveau national concernant technologie et innovation en soutien des objectifs d'une économie verte, auprès des différents acteurs (secteur privé, PME, start-ups, communautés rurales, agences de promotion de l'investissement, chambres de commerce et d'industrie), pour accroître la prise de conscience et inciter à l'investissement concernant les opportunités économiques vertes.

R8. Encourager la coopération entre pays méditerranéens dans la recherche scientifique et technique, dans la production, l'utilisation et le financement de technologies et innovations sociales plus propres et plus efficaces en ressources.

2. Améliorer le fonctionnement des marchés

R9. Conduire des évaluations de l'impact du cadre fiscal général sur le développement vert en région Méditerranée. Ces évaluations devraient conduire à l'adoption de mesures politiques telles que:

R10. Identification et élimination de subventions dommageables pour l'environnement, y compris les subventions aux combustibles fossiles, à l'agriculture, à la pêche, à la construction en zones côtières et naturelles, et aux transports (par exemple à l'aviation, à la navigation et aux combustibles des transports de marchandises). Et cela de façon progressive mais prédéfinie et pré-annoncée (par exemple sur une période de 3 à 6 ans), donnant ainsi le temps aux consommateurs et producteurs de s'adapter.

R11. Accroissement progressif et significatif dans le temps de la taxation des combustibles fossiles pour réorienter la production vers économies d'énergie et énergies renouvelables, à terme sans le soutien de subventions pro-environnementales ; et avec une attention appropriée aux pauvres.

R12. Utilisation des revenus associés aux deux précédentes recommandations: i) pour réduire la taxation des revenus des individus et des petites entreprises, ii) pour aider directement les pauvres, iii) pour développer les mécanismes de micro-finance; iv) pour rémunérer les services fournis par les écosystèmes, v) pour mettre en œuvre programmes et structures de soutien des startups en économie verte.

R13. Introduction d'une pleine tarification des services concernant l'eau et les déchets, suivant les principes du pollueur payeur et de l'utilisateur payeur, avec une attention appropriée aux pauvres; introduction de contributions environnementales sur le tourisme (par exemple sous forme de taxe de séjour ou de taxe sur les voyages en avion) pour cofinancer le développement des services locaux relatifs à l'eau, aux déchets, et aux transports public durables.

R14. Introduction d'une taxe Tobin sur les transactions financières internationales pour financer développement durable, croissance verte et projets relatifs à l'économie verte.

3. Saisir les opportunités de projets verts et de création d'emplois

Secteurs prioritaires

R15. Saisir les opportunités de projets verts et de création d'emplois au sein des objectifs et cadres adoptés nationalement (par exemple potentiel d'exportation, intensité en ressources des secteurs tels que : énergie, transport, agriculture, ainsi que, importants en région Méditerranée, tourisme, pêcheries, bâtiments et villes).

R16. Verdir l'économie du 'monde bleu' de la mer Méditerranée : pêche et aquaculture, transports maritimes et risques, énergie renouvelables off-shore, pollutions marines par les nutriments, tourisme côtier, ressources minérales en eaux profondes. Soutenir la pleine mise en œuvre et le développement de la Convention de Barcelone. Porter une attention particulière aux zone côtières.

Gammes de projets verts

R17. Considérer, en tant que décideur public, et suivant les circonstances nationales, des projets verts concernant : i) économies d'énergie et énergies renouvelables ; ii) amélioration des services relatifs à l'eau pour les ménages (adduction, assainissement, épuration), y compris leurs bénéfices pour la santé ; amélioration des usages de l'eau dans l'agriculture (par exemple gestion intégrée par bassin, efficacité de l'irrigation, choix des cultures, pratiques agricoles sèches) ; iii) réduction, réutilisation et recyclage des déchets (3Rs), dans un contexte d'efficacité dans l'utilisation des ressources et de réduction des impacts environnementaux dans la chaîne extraction-transport-transformation-utilisation-élimination ; iv) réduction de la pollution de l'air et des émissions de GES, avec leurs bénéfices multiples, y compris pour la santé ; v) préservation des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux apportés par la biodiversité et les biens naturels.

R18. Considérer, en tant que décideur privé, que de tels projets verts sont source d'opportunités et de profits, y compris dans des contextes nationaux, régionaux et mondiaux.

Zones rurales

R19. Promouvoir et partager les expériences couronnées de succès dans le développement rural vert, à l'intérieur des pays et entre les pays (par exemple création d'emploi, par: la gestion des déchets, le développement des biens naturels et des pratiques traditionnelles, les économies d'énergie dans les bâtiments, l'agriculture organique, les éco-produits et l'éco-tourisme), utilisant le soutien bénévole d'entreprises et/ou d'un 'national heritage trust'. Organiser une plateforme Méditerranéenne pour faciliter l'échange d'information sur de tels projets.

R20. Réduire la pauvreté par l'accès à la terre avec des incitations à régénérer les paysages, protéger les sols dans leur quantité et leur qualité, préserver la biodiversité et la productivité des sols. Les droits des sols à long terme peuvent être associés à des résultats durables.

R21. Encourager et soutenir les communautés locales dans leurs efforts pour développer des unités de production de petite échelle et économes en énergie, et des établissements industriels, où les populations locales peuvent faire de leurs produits traditionnels des produits compétitifs.

R22. Fournir une assistance technique aux micro-entrepreneurs : formation à des technologies vertes, assistance pour des études de faisabilité, financement de projets, création d'entreprise et soutien en gestion.

4. Nourrir la connaissance de l'économie verte (indicateurs, examen par les pairs, renforcement des capacités)

Produire la connaissance

R23. Développer un corps central de mesures (c'est à dire de statistiques et d'indicateurs communs aux pays méditerranéens, mais à compléter nationalement en fonction des priorités de chaque pays), concernant les différentes dimensions de l'économie verte, y compris les objectifs et progrès vers ces objectifs ; pour une utilisation par les décideurs et leaders d'opinion, publics et privés. Construire sur les indicateurs adoptés à l'OCDE ('Towards green growth : Monitoring progress' ; par exemple concernant la productivité environnementale et en ressources de l'économie, les stocks de ressources naturelles de l'économie, les opportunités économiques et les réponses politiques), et sur les objectifs reconnus internationalement (Objectifs du Millénaire pour le Développement, Objectifs de Développement Durable de RIO+20).

R24. Porter une attention particulière au socle de ressources naturelles et aux risques (par exemple deltas et zones côtières, autres zones très vulnérables) requérant des mécanismes d'adaptation et de prévention; ainsi qu'aux arrangements institutionnels appropriés (par exemple planification stratégique, reconnaissance des coûts considérables de la non-action, réduction des subventions dommageables pour l'environnement). Reconnaître l'importance, en région Méditerranée, des écosystèmes maritimes, de l'efficacité dans la gestion des ressources halieutiques, énergétiques, et autres, d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire, de l'eau, des villes et bâtiments, du tourisme, et de la valeur économique des services écologiques rendus par la nature (par exemple absorption de carbone par les forêts, protection des inondations).

Partager la connaissance sur des plateformes internationales

R25. Lancer un partenariat régional de l'économie verte en région Méditerranée utilisant les réseaux sociaux et le connecter à la GGKP (Green Growth Knowledge Platform, établie en Janvier 2012 par GGGI, OCDE, PNUE et Banque Mondiale). Coordonner toutes les activités méditerranéennes dispersées sur le sujet (par exemple avec une charte de coopération).

R26. Définir une plateforme régionale où la région Méditerranée pourra examiner et évaluer ses progrès vers une économie verte (impacts réduits sur l'environnement, efficacité accrue dans l'utilisation des ressources naturelles, et préservation des stocks de ressources naturelles) ; et nourrir les progrès par échange des meilleures pratiques. Un tel mécanisme d'examen volontaire par les pairs pourrait se construire au sein de structures existantes comme la SMDD.

Renforcer les capacités

R27. Encourager l'accès à l'information environnementale, la participation du public, et l'accès à la justice, suivant la Convention d'Aarhus, en promouvant son adoption par des pays non signataires à son origine.

R28. Développer les capacités en économie verte dans les entreprises, y compris par la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ; la mise en œuvre de chartes spécifiques les concernant ; la formation professionnelle par branches.

R29. Etablir une Académie de l'Economie Verte, comme réseau régional de leaders (par exemple venant de milieux gouvernementaux, entrepreneuriaux et académiques) dans un contexte de développement durable. Valoriser les meilleures pratiques par des prix nationaux ou régionaux.

R30. Insérer l'économie verte dans les programmes nationaux d'éducation ; établir des documentations pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire en s'appuyant sur les exemples couronnés de succès (par exemple 'green pack' du REC) ; promouvoir la conscience de l'économie verte par des campagnes d'informations de divers groupes cibles ; faciliter l'intégration de mesures d'économie verte dans diverses disciplines et différents secteurs.

5. Renforcer les financements publics et privés

R31. Encourager l'allocation de ressources financières significatives aux activités d'économie verte créatrices d'emplois en région Méditerranée, y compris grâce à des financements traditionnels, aux fonds verts en création, et à des mécanismes de financement innovants. En particulier, rendre accessible informations et évaluations sur les risques et retours sur investissement, et rationaliser les canaux financiers intermédiaires pour qu'ils développent de multiples voies pour atteindre les consommateurs et producteurs, qu'ils soient de grande, moyenne, petite ou micro tailles.

R32. S'assurer pour ce faire que les efforts financiers nationaux et internationaux se complètent, comme il convient, impliquant les institutions financières internationales (par exemple Banque Mondiale, BEI, BAD, BERD) et les donateurs d'aide bilatéraux, y compris sous l'initiative et les déclarations du partenariat de Deauville.

R33. Promouvoir en particulier les moyens de préparation de projets nationaux et les incubateurs d'entreprises concernant l'entrepreneuriat vert, pour aider les entrepreneurs (y compris les jeunes entrepreneurs) à accéder aux financements et à réaliser leurs projets, renforcés par des mécanismes de soutien internationaux (par exemple lignes budgétaires de microcrédit, prêts de long terme à taux faibles), dans la perspective d'entreprises commerciales viables.

R34. S'assurer que les politiques publiques et les entreprises traitant de commerce international et d'investissements étrangers directs prêtent pleinement attention aux coûts et bénéfices environnementaux associés, y compris attention aux accords multilatéraux concernant l'environnement (par exemple Montréal, Bâle, Stockholm/Rotterdam, Washington), aux impacts environnementaux dans la chaîne extraction-transport-transformation-élimination des matériaux (par exemple énergie et matières premières), aux chartes incluant des engagements environnementaux (par exemple Principes Directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales).

R35. Mobiliser les institutions financières publiques (et les bras de la finance du développement concernés par le secteur privé) pour contribuer à motiver les investisseurs privés institutionnels à faire des affaires dans l'économie verte (par exemple fonds de retraites, fonds souverains, gestionnaires de fortunes, partenaires de fonds de capital-investissement, banques d'investissement), notamment en atténuant la perception des risques par les investisseurs grâce à leur 'due diligence'.

R36. Etablir un Fonds Méditerranéen de Fonds, pour financer une famille de fonds de capital investissement, investissant dans des PME vertes et des initiatives entrepreneuriales vertes, avec pour condition de mobiliser des financements associés de montants similaires. Un tel Fonds de Fonds pourrait être lancé en créant un fonds de capital-investissement (Fonds de Développement Vert Méditerranéen) investissant directement dans des PME engagées dans des activités vertes dans le bassin méditerranéen.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Helmy ABOULEISH (Egypte)
Mme Nadia Abu AYA LAWTON (Jordanie)
M. Christian AVEROUS (France, Président)
Mme Siham AYOUCHE (Maroc, Vice Présidente)
M. Slimane BEDRANI (Algérie)
M. Alaa EZZ (Egypte)
M. Iacovos GKANOUKIS (Grèce)
M. Wafik GRAIS (Egypte, Vice-Président)
Mme Jelena KNEZEVIC (Monténégro)
M. Rida LAMRINI (Maroc)
Mme Beti MINKIN (Turquie)
M. Rafik MISSAOUI (Tunisie)
M. Roby NATHANSON (Israël)
M. Aldo RAVAZZI DOUVAN (Italie)
M. Mohammed SALEM (Palestine)
M. Alfredo SANCHEZ (Espagne)
Mme. Sibel SEZER ERALP (Turkey)